

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du seize octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Gilles PIARD

**Pouvoir :** Madame Nicole MANGOT à Monsieur Hervé PINEAU

**Absents excusés :** Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

**Absents :** Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD

**Secrétaire de séance :** Madame Annie COURCY

|   |                    |    |
|---|--------------------|----|
| Date de la convocation : 16/10/2024                   | Nombre de votants  | 14 |
| Nombre de membres afférents<br>au Conseil Municipal : | Bulletins blancs   | 00 |
| 23  | Abstentions        | 00 |
| Nombre de membres en exercice                         | Suffrages exprimés | 14 |
| 19  | Pour               | 14 |
| Nombre de membres présents                            | Contre             | 00 |
| 13  |                    |    |
| Nombre de procuration                                 |                    |    |
| 01  |                    |    |

### 24.65 - Dotation globale de fonctionnement des communes et Dotation de solidarité rurale - Déclaration du linéaire de la voirie communale

Au nombre des critères d'attribution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) aux communes figure le linéaire de la voirie publique communale.

Pour la commune de Marsilly, la longueur retenue au titre de la Dotation de solidarité rurale (DSR) depuis de nombreuses années est de 29 932 mètres linéaires.

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a procédé à la refonte du tableau de classement de la voirie publique communale, dont le linéaire s'établit désormais à 48 798 mètres.

Il est rappelé que la refonte de ce tableau résulte d'un travail réalisé en 2016 en étroite concertation avec les services de la DDTM, et achevé au dernier trimestre 2024.

